

Le courtil et le paradis

Michèle Brunet

▶ **To cite this version:**

Michèle Brunet. Le courtil et le paradis. Brun, Jean-Pierre; Jockey, Philippe. Techniques et sociétés en Méditerranée, Maisonneuve & Larose-MMSH, pp.157-168, 2001, L'atelier méditerranéen, ISBN 2-7068-1487-X. hal-01728084

HAL Id: hal-01728084
https://hal.science/hal-01728084

Submitted on 9 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le *courtil* et le *paradis*

Michèle Brunet

En modeste hommage à Marie-Claire, qui a tant œuvré pour rendre légitime l'histoire du monde rural grec, cette courte promenade du côté des jardins.

Les jardins grecs n'ont manifestement pas le même pouvoir d'attraction que leurs homonymes romains. Claude Vatin en faisait déjà la remarque en 1974 et, en un quart de siècle, la bibliographie sur le sujet ne s'est pas considérablement enrichie[1]. Serait-ce une relative indigence des *testimonia* qui entraînerait un tel manque d'intérêt de la part des chercheurs ? Disons plutôt que le jardin grec semble pâtir de l'ombre portée par le jardin romain, et donc d'une orientation de l'historiographie qui, d'entrée de jeu, attire et confine l'analyse dans la sphère de l'histoire de l'Art. Ainsi envisagée d'un point de vue « romain », soucieux de retrouver en Grèce les modèles de l'art des jardins d'agrément qui s'épanouit dans l'Italie républicaine, la documentation grecque se révèle de fait rapidement décevante[2]. En effet, si la filiation avec les jardins de l'Orient hellénisé semble pouvoir s'établir aisément, force est de constater l'absence de témoignage explicite sur l'existence, dans la Grèce des cités égéennes, d'œuvres d'art qui seraient comparables aux *topiaria opera* des villes campaniennes. Sous l'appellation de *kèpoi*, ce ne sont que des potagers et des vergers qu'évoquent les textes grecs d'époque classique. Pour résorber ce paradoxe apparent, il faut alors prétendre[3] que, dans ces *kèpoi* anciens, l'*utilitas* et la *venustas* se trouvaient confondues ; ainsi, sous le couvert de l'ambiguïté d'un terme, le *jardin* grec peut passer pour être l'ancêtre du *jardin* romain.

Une telle approche n'est pas totalement convaincante. Limitant l'enquête à un unique registre, elle présente l'inconvénient majeur d'estomper la spécificité et l'intérêt de la documentation proprement grecque constituée par les textes et inscriptions

---

[1] Les jardins grecs interviennent par incidence dans bien des publications, il suffira cependant de renvoyer le lecteur aux trois titres essentiels pour mon propos : GRIMAL 1984[3], VATIN 1974, CARROLL-SPILLECKE 1989, où l'on trouvera une bibliographie très complète.

[2] Comme en témoigne à sa manière le contenu du *Picture Book*, 8 de l'American School at Athens, 1963, consacré à la *Science des jardins dans l'Athènes antique* : faute de mieux, on y juxtapose les frises de palmettes et de lotus décorant les vases attiques, l'*Hymne à l'Attique* de l'*Œdipe à Colone* ainsi que des photographies de touffes d'acanthe, sans faire la moindre allusion aux *kèpoi*-potagers.

[3] VATIN 1974, p. 356 ; GRIMAL 1984, p. 90.

antérieurs à l'époque hellénistique. Qui plus est, ces *testimonia* méritent d'être aujourd'hui reconsidérés, car ils bénéficient désormais de l'éclairage complémentaire de vestiges dont l'apport s'avère fondamental pour mieux cerner la notion de *kèpos*.

Le kèpos *se caractérise par l'irrigation*

Aux époques classique et hellénistique, c'est dans les corpus épigraphiques que se rencontrent la majorité des attestations du terme *kèpos*, qu'il s'agisse de bornes hypothécaires, essentiellement attiques, signalant qu'un *kèpos* sert de gage pour un emprunt, ou de contrats d'affermage de toutes provenances concernant des *kèpoi*, appartenant à une collectivité ou à une divinité, dont l'exploitation est consentie à un particulier. Relèvent de cette seconde catégorie d'inscriptions les *kèpoi* que possédait Apollon sur l'île de Délos. Ils doivent certainement une grande partie de leur relative célébrité au fait qu'ils figurent régulièrement, entre la fin du V^e^ siècle et le milieu du II^e^ siècle av. J.-C., dans les comptes rendus de gestion des magistrats, athéniens, déliens puis de nouveau athéniens, qui furent chargés de la fortune sacrée[4]. L'exceptionnelle conservation du paysage agraire antique à Délos[5] permet de confronter cette série d'attestations homogène dans la durée à certains vestiges d'aménagement repérés dans le territoire.

Selon l'époque de rédaction des actes de gestion, le mot *kèpos* paraît avoir été utilisé à Délos pour désigner soit une partie[6], soit la totalité d'une propriété[7]. Dans le territoire, deux séries d'aménagements peuvent effectivement correspondre à cette nuance d'usage. D'une part, à proximité immédiate des ruines de plusieurs fermes isolées, une parcelle de petites dimensions pourvue d'un ou de plusieurs puits se signale par sa fermeture totale au moyen d'un épais mur de pierre[8] : il doit s'agir dans ce cas du *kèpos* le plus banal, potager attenant aux bâtiments de ferme, dont l'accès était contrôlé par un portail. Mais à une tout autre échelle, en plusieurs points du territoire, ce sont de vastes ensembles de terrasses agricoles qui bénéficiaient d'une irrigation gravitaire par suite de l'aménagement au sommet des pentes de bassins-réservoirs, à partir desquels les eaux pluviales collectées étaient distribuées aux cultures situées en contrebas via un réseau de canaux[9]. Cette découverte met donc en lumière le critère en fonction duquel les magistrats athéniens rattachaient les biens-fonds d'Apollon à l'un ou l'autre des deux

[4] Voir la liste des attestations réunies par BRUNEAU 1979, p. 89-90.
[5] BRUNET 1999.
[6] Ainsi dans l'inventaire du domaine Kéraméion dressé par les hiéropes en 250 av. J.-C. (*IG*, 287, *A*, 147), on note la mention d'une « porte donnant accès au *kèpos* » et du « fournil qui s'y trouve ».
[7] Cet usage semble propre aux administrateurs athéniens, avant et après la période de l'Indépendance, cf. *ID*, 89, 15-16 (434/3) et *ID*, 1416, *B*, I, 57-115, II, 1-68 (157/6) ainsi que *ID*, 1417, *B*, II, 78-167 (156/5).
[8] BRUNET 1999, p. 14, fig. 5.
[9] *Ibidem*, p. 34-42.

types de propriétés, *chôrion* ou *kèpos*, reconnus par leur nomenclature[10]. En effet, alors que les hiéropes regroupaient toutes les terres du dieu dans une unique catégorie juridique, celle des *téménè*, « biens fonciers consacrés », la nomenclature athénienne, plus précise, formalisait à travers une différence d'appellation les nombreuses différences de mise en culture – et sans doute de rentabilité – qui distinguaient les *chôria* voués à l'agriculture céréalière sèche et à l'élevage, des *kèpoi* majoritairement constitués de parcelles irrigables, occupées par des vergers et des cultures maraîchères. Simples potagers près d'une ferme ou exploitations tout entières, les *kèpoi* déliens partageaient cependant les mêmes caractéristiques fondamentales : l'irrigation, manuelle ou organisée en réseau de distribution et la clôture, indispensable pour protéger les cultures spécialisées contre la dent du bétail.

L'exemple délien est donc privilégié en ce qu'il permet enfin de mieux comprendre la logique de la terminologie grecque ; mais à un niveau qui dépasse largement le cas particulier de la Délos antique, ce contraste entre *chôria* et *kèpoi*, cultures sèches et cultures intensives irriguées, se conforme en réalité au principe de division le plus traditionnel des terroirs vivriers dans la zone climatique méditerranéenne où, à toutes époques, la complémentarité entre ces deux types d'agriculture fut et est encore recherchée[11]. Il n'est donc pas très surprenant que les textes littéraires grecs se montrent avares de descriptions détaillées de *kèpoi* : comme de bien d'autres réalités quotidiennes et banales appartenant au monde rural, point n'était besoin pour les Grecs d'en parler longuement. On notera toutefois que dans les rares passages mentionnant des *kèpoi*, le lien indispensable entre la fécondité du lieu et l'eau est systématiquement souligné : ainsi, par exemple, tout au long du livre VII de son *Histoire des plantes* entièrement consacré aux *kèpeuomena*, « plantes cultivées dans les *kèpoi* », Théophraste multiplie les conseils sur l'arrosage de ces variétés « qui aiment l'eau »[12]. Rappelons enfin que le « jardin » d'Alcinoos[13], archétype nullement utopique[14] du *kèpos* grec nonobstant ses aspects enchantés, doit son extraordinaire fécondité à la source qui l'irrigue. La composition de la description de la vaste propriété du roi des Phéaciens est de ce point de vue tout à fait remarquable, car le poète juxtapose tout d'abord des vues partielles, au fil d'une découverte progressive des

---

[10] BRUNET, *Commentaire à ID, 1417, B, II, 78-167*, à paraître.

[11] Cette structure agraire typiquement méditerranéenne est le plus souvent décrite par les géographes à partir de l'exemple de l'Espagne, où le contraste entre le *secano* et le *regadío* ou *huerta* est encore de nos jours particulièrement visible dans la morphologie des paysages agricoles, cf. GILLARDOT 1997, p. 139-142.

[12] De même, le triérarque Apollodoros rappelle à ses compatriotes que, lors d'une sécheresse particulièrement grave, « tous les puits finirent par tarir, de sorte que pas un légume ne poussa dans son *kèpos* », DEMOSTHENE, L (*Contre Polyclès*), 61.

[13] *Odyssée*, VII, 112-131.

[14] Je suis sur ce point pleinement en accord avec VATIN 1974, p. 347 et n. 2.

diverses composantes du domaine, arbres fruitiers et oliviers, vignes et potager, avant de conclure sur la mention de la source, qui rend soudain possible une vue d'ensemble de la propriété s'exprimant, à ce moment seulement, dans l'appellation de *kèpos* lui confèrant son unité.

Ainsi, entre le haut-archaïsme et la pleine période hellénistique, le mot *kèpos* me paraît avoir conservé un sens constant et univoque : il désigne toujours un terrain enclos dans lequel étaient regroupées des cultures spécialisées qui nécessitaient une irrigation. Je ne crois donc pas, contrairement à M. Carroll-Spillecke[15], qu'il soit légitime de bâtir une typologie qui distinguerait « les jardins utilitaires (…), les vergers, les plantations, les vignobles (…), et les *téménè* sacrés » comme autant de catégories différentes de *kèpoi*, car ce ne sont là en réalité que les différentes facettes d'un type unique. Ni l'étendue, ni la localisation, ni la gamme, plus ou moins large, des espèces qui y étaient cultivées, ni le statut juridique, privé, public ou sacré, du terrain ne constituent selon moi des critères pertinents pour fonder une définition du *kèpos*. Seul le critère purement technique de l'irrigation se révèle approprié pour cerner cette notion, qui ne se comprend véritablement que dans le contexte du système agricole méditerranéen.

Jusqu'à ce point de l'analyse, il m'a semblé préférable de translittérer le mot *kèpos* plutôt que de le traduire, car la traduction habituelle « jardin » me paraît à l'origine de trop nombreuses confusions ou approximations. Le recours à un autre terme devrait permettre d'estomper cet effet. *Huerta* conviendrait sans doute le mieux, mais le sens exact de ce mot espagnol, dont l'étymologie renvoie à l'*hortus* latin et qui désigne tout aussi bien un potager que l'ensemble d'une plaine irriguée, n'est guère connu que des géographes ruralistes ! C'est pourquoi, quoiqu'il soit un peu désuet et corresponde *stricto sensu* au potager enclos attenant à la maison, je propose d'utiliser le mot « courtil », qui présente au moins l'avantage de mettre clairement en lumière la finalité vivrière du lieu.

Kèpos *et* paradeisos*, deux ouvrages aux finalités distinctes*

Le système lexical grec indique que les Grecs distinguaient nettement ces deux expressions de l'art horticole que sont le jardin vivrier, agencé pour obtenir des cultures spécialisées de qualité, et le jardin d'agrément, conçu pour le plaisir de la promenade et du spectacle. Tandis que les langues modernes conjoignent sous une appellation unique, « jardin, garden ou Garten », ces deux types d'ouvrages[16], le vocabulaire grec impose au contraire un tout autre mode de découpage : le couple *kèpos*/*chôrion* met l'accent sur

[15] CARROLL-SPILLECKE 1989, p. 81. Les tableaux A-E, p. 89-94, recensent fort commodément l'ensemble des sources littéraires, épigraphiques et papyrologiques qui sont classées par époque.
[16] Car dans la pratique des sociétés européennes depuis l'époque moderne, jardin de rapport et jardin de plaisance se trouvent fréquemment réunis en un même lieu.

une opposition technique s'appliquant néanmoins à une même fin pratique, la production agricole vivrière ; mais, à partir du IVe siècle av. J.-C., la langue grecque s'enrichit d'un nouveau mot, *paradeisos*, emprunté à l'ancien persan[17], afin de rendre compte cette fois de la différence de projet qui existait entre des ouvrages pourtant techniquement apparentés.

Car à l'évidence, le *kèpos* et le *paradeisos* avaient un certain nombre de points communs : ils résultaient de la mise en œuvre de techniques peu ou prou similaires, notamment l'irrigation[18] et, comme en témoignent les textes, la finalité esthétique du *paradeisos* n'était nullement exclusive d'une certaine visée pratique : outre des plantations d'essences stériles, sélectionnées pour leur aspect ornemental, leur fragrance ou leur rareté, ces domaines comprenaient aussi des cultures destinées aux banquets du Grand Roi et des satrapes. Toutefois, il ne fait aucun doute que pour les Grecs qui eurent le privilège d'en être les visiteurs, la caractéristique essentielle du *paradeisos* était sa beauté, qui flattait l'œil comme l'odorat et suscitait leur admiration étonnée (*thauma*). Cette beauté, sur laquelle Xénophon insiste à l'envi dans tout le passage qu'il consacre à la réception de Lysandre par Cyrus le Jeune dans son paradis de Sardes[19], émane de la perfection des formes géométriques créées par les alignements d'arbres et de leurs proportions, tout autant que du charme des parfums qui s'en dégagent. On se souvient que, pour Aristote, la Beauté dans les Arts réside dans l'étendue des ouvrages (*mégéthos*) et dans l'ordre (*taxis*)[20], deux règles que le Grand Roi, tel un artiste, se vante précisément d'avoir appliquées pour la confection de son paradis : Tau'ta toi'nun ejgw; pavnta kai; diemevtrhsa kai; dievtaxa[21]. À l'instar des vêtements parfumés et des bijoux somptueux que porte Cyrus, le *paradeisos* est donc une parure royale ; ce chef-d'œuvre insolite, qui provoque des émotions chez Lysandre comme le ferait une œuvre dramatique réussie auprès des spectateurs, était sans aucun doute sans équivalent dans les cités grecques à cette époque : c'est pourquoi les Grecs en empruntèrent le nom à la langue perse[22]. En revanche, quoique l'on ne puisse exclure qu'une préoccupation de nature esthétique ait pu présider à l'agencement des planches de culture dans les *kèpoi*,

---

17 Sur l'étymologie perse (*pairidaeza*), cf. ROGER 1997 p. 32. Premières attestations du mot chez XENOPHON, *e.g. Anabase*, 1, 2, 7 ; *Cyrus*, 1, 3, 14.

18 Voir l'analyse détaillée des aménagements hydrauliques du *paradis* d'Iraq el Amir (domaine de Tyros, IIe s. av. J.-C.) en Jordanie par GENTELLE 1981, p. 86-91.

19 *Economique*, IV, 20-23.

20 *Poétique*, 7, 38.

21 « Eh bien, c'est moi qui ai tout mesuré et ordonnancé ». Toutefois, à l'arrière-plan de cette lecture « à la grecque » de l'action du souverain, on doit sans doute aussi percevoir, comme l'explique P. BRIANT (1996, p. 244-250), une allusion à l'un des thèmes principaux de l'idéologie royale achéménide, celui du « roi-jardinier » entretenant des rapports privilégiés avec la végétation arborée, dont témoigne également l'anecdote de Xerxès qui couvrit d'or un platane et le confia à la garde d'un Immortel (HERODOTE, VII, 31).

22 POLLUX, *Onom., s.v.* « Paradeisos » : « mot barbare qui en vint à être utilisé par les Grecs par habitude, comme bien d'autres choses empruntées aux Perses ».

les textes grecs qui évoquent de tels lieux mettent uniquement l'accent sur la productivité, obtenue grâce à l'irrigation, à la sélection des variétés cultivées et au choix judicieux de leur exposition.

Par conséquent, s'inscrivant à l'origine dans des contextes socio-politiques, idéologiques et artistiques fort différenciés, *kèpos* et *paradeisos* correspondent selon moi à deux types de projet distincts qui font que, dans le premier cas, toute éventuelle motivation esthétique se trouvait subordonnée à la recherche de la productivité, tandis que dans le second, le lieu était d'abord et avant tout conçu « pour le plaisir (*tryphè*) et la jouissance (*apolausis*) paisible des biens »[23]. De ce point de vue, il apparaît révélateur que les Septante, travaillant dans l'Alexandrie du III^e^ siècle av. J.-C. non loin des *paradis* royaux qui, au témoignage de Strabon, ornaient le cœur de la ville, retinrent l'expression *paradeisos tès tryphès* pour traduire l'hébreu « jardin d'Éden » et rendre ainsi en grec l'idée d'un lieu où régnaient l'abondance, la facilité, la joie, en un mot le plaisir[24].

D'une certaine manière, le domaine royal de Versailles illustre concrètement la distinction entre ces deux types de jardins : le Potager du Roi et les Jardins de plaisance s'y présentent comme deux *unités de lieu* séparées, qui portent des noms différents. D'un côté, placé un peu à l'écart vers le sud au-delà de l'Orangerie, le Potager de La Quintinie, « laboratoire d'expérimentation horticole »[25] qui était destiné à produire en toutes saisons – et si possible en contre-saison – les meilleurs fruits et légumes consommés à la Table du Roi, rappelle par bien des aspects le *kèpos* enchanté du roi des Phéaciens ; de l'autre, s'étendant devant la façade principale du château, les parterres et bosquets animés de fontaines, « dont la seule ambition était de charmer »[26], et que Louis XIV, tel Cyrus guidant le général spartiate Lysandre, se plaisait à faire visiter à ses hôtes étrangers de renom.

Le mirage des mots

Faute d'avoir reconnu la cohérence du système lexical grec et en jouant sur la polysémie du terme « jardin », on aboutit ainsi à une reconstitution du paysage urbain et rural de la Grèce classique qui semble, à tout le moins, largement chimérique, mais qui permet cependant de cautionner l'hypothèse de l'origine grecque du jardin ornemental romain. On affirme en effet qu'il aurait existé des « parcs publics[27] » et une

[23] Expression de DIODORE, XIV, 80, 2, à propos du *paradeisos* du satrape Tissapherne ravagé par le roi Agésilas en 396 av. J.-C.
[24] Cf. HUSSON 1988, p. 64-73.
[25] COURTOIS DE 1998, p. 13.
[26] SABATIER 1999, p. 71.
[27] LAFAYE *s.v.* « hortus », *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*.

« ceinture verte[28] » dans et autour des cités grecques à l'époque classique et, à la suite d'autres auteurs, M. Carroll-Spillecke inclut dans sa typologie des *kèpoi* « des jardins floraux (…) des parcs et agoras (…), des jardins de sanctuaires et funéraires », entremêlés avec les variantes de courtils examinées ci-dessus.

Malgré leur nom, les « jardins floraux » ne doivent pas nous abuser : comme le précise l'auteur elle-même, il ne s'agit nullement de jardins composés de fleurs, telle la Roseraie du Parc de Bagatelle, mais de monocultures florales de plein champ destinées à la vente, comme par exemple ces plantations de roses de la région de Paestum qui furent chantées par les poètes latins de la fin de la République et du début de l'Empire[29]. Si ces cultures florales servaient certainement pour la confection de guirlandes utilisées dans le cadre des cérémonies cultuelles, elles fournissaient aussi l'artisanat des parfums, dont certaines cités grecques s'étaient fait une spécialité.

Quant aux gymnases, agoras, sanctuaires et nécropoles, c'est bien sous ces différentes appellations qu'ils sont désignés dans les textes, sans jamais y être qualifiés de *kèpoi*, encore moins de *paradeisoi*. Qui plus est, force est de constater que les dégagements extensifs de quelques sites urbains en Grèce égéenne n'ont jamais mis en évidence la présence de « parcs publics », ni non plus d'ailleurs de jardins d'agrément privés au sein des maisons. La ville d'Athènes en aurait-elle eu l'exclusivité ? Si je ne m'abuse, le mirage d'une Athènes classique pourvue de parcs publics et entourée d'une ceinture verte repose uniquement sur l'interprétation de deux *testimonia* : un témoignage de Plutarque et la traduction de l'épiclèse d'Aphrodite dite *en kèpois*.

Dans un passage de la *Vie de Cimon*, Plutarque attribue au fils de Miltiade une double initiative : « Il fut le premier à embellir la ville de ces *lieux de passe-temps* (*diatribai*) que l'on dit nobles et gracieux qui, un peu plus tard, connurent une vogue extraordinaire : il fit planter de platanes l'agora et transforma l'Académie, jusqu'alors sèche et aride, en un bois arrosé, équipé de pistes de courses planes et d'allées ombragées »[30].

Pour bien comprendre ce témoignage, il importe de ne pas oublier qu'il nous est fourni par un homme qui vécut aux I^er^ et II^e^ siècles ap. J.-C. Or, aussi bien le vocabulaire dont use Plutarque que l'interprétation qu'il propose des décisions de Cimon portent la marque de l'époque à laquelle ces lignes ont été rédigées, ce qui devrait donc alerter les commentateurs sur les risques d'anachronisme que comporte cette version des faits. Ainsi, l'intention explicite d'*embellir sa ville* que l'auteur prête à un homme politique de la première moitié du V^e^ siècle av. J.-C. peut déjà paraître un peu surprenante ; mais ensuite, Plutarque lui-même semble bien ressentir la difficulté qu'il y

[28] « Green belt of vegetation », CARROLL-SPILLECKE 1989, p. 82.
[29] Cf. BRUN 1998, p. 440-441.
[30] *Cimon*, 13, 7, traduction de la CUF légèrement modifiée.

a à assimiler l'agora et le gymnase de l'Académie du temps de Cimon à des *diatribai*, puisqu'il juge utile de préciser que ce n'est en fait qu'« un peu plus tard » que de tels lieux, voués à la promenade et à la discussion, furent « appréciés » plus que de raison. De fait, à son époque, ce terme n'est pas neutre car, pour lui comme pour ses contemporains, il évoque inévitablement les écoles de philosophie qui s'établirent, à partir du IV^e^ siècle seulement, dans des gymnases des environs d'Athènes, sur le modèle de l'Académie de Platon, voisine du gymnase du même nom. Néanmoins, si Plutarque est amené à employer ce terme, c'est sans doute parce qu'à son époque, et depuis quelque temps déjà, l'agora, les gymnases et les écoles de philosophie sont effectivement devenus des *diatribai*, dont la « noblesse et le charme » sont recherchés par tous les nostalgiques, grecs ou romains, de la grandeur de l'Athènes classique et par les adeptes des différents courants philosophiques qui se sont épanouis dans ces cadres favorables à l'*otium*. Ce témoignage de Plutarque est donc très ambigu, en ce que les initiatives de Cimon y sont présentées à la lumière d'une interprétation rétrospective qui transpose dans l'Athènes du V^e^ siècle av. J.-C. des usages en fait largement postérieurs. Les commentateurs de ce passage n'ont pas été très attentifs à la double valeur de ce témoignage, et n'en ont retenu que « l'information » qui voudrait que Cimon eût, au moyen de quelques plantations, transformé le haut lieu de la vie politique et le principal établissement de sport de la cité athénienne en « parcs publics ». Cette lecture du texte est donc certainement à l'origine de la représentation courante que l'on se fait de l'Académie comme d'un « jardin », image qui est déjà fort ancienne, puisqu'en 1784, Barbié du Bocage, l'illustrateur du *Voyage du Jeune Anacharsis*, imagina « les jardins de l'Académie » comme on pouvait le faire à son époque, c'est-à-dire comme un magnifique jardin « à la française » panoptique, dont le plan s'apparente à celui des jardins royaux de Versailles dans leur version initiale[31].

Qu'en est-il enfin de la « ceinture verte » autour d'Athènes ? La formule est en elle-même trompeuse, car elle laisse entendre que des « espaces verts » auraient pu être intentionnellement aménagés pour le délassement des citadins, un souci qui n'apparut véritablement que dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle : les bois plantés dont on entoure alors les agglomérations sont une invention caractéristique de l'époque de la révolution industrielle allant de pair avec des préoccupations hygiénistes. L'utilisation d'une telle expression risque alors de servir de tremplin à l'imaginaire pour reconstituer une apparence de la ville antique qui n'a vraisemblablement pas grand-chose à voir avec celle que connaissaient les habitants de l'Antiquité classique. Leurs villes, généralement peu étendues, n'étaient nullement coupées de la campagne cultivée environnante,

[31] Cf. TRAVLOS 1971, fig. 53 pour la reproduction de la gravure et SABATIER 1999, p. 48, fig. 1 pour le plan du domaine royal de Versailles levé en 1662.

Athènes pas plus qu'une autre : Socrate n'a guère à s'éloigner des remparts pour engager la conversation avec Phèdre à l'ombre d'un platane, sur les bords de l'Ilissos. Des *kèpoi*-courtils se concentraient naturellement près de ce cours d'eau, qui permettait l'irrigation de tout ce secteur hors les murs[32]. Au risque d'y perdre un peu de poésie, il convient alors de se représenter le sanctuaire d'Aphrodite « aux jardins », situé dans cette région[33], comme entouré d'équivalents de ces « jardins ouvriers » qui subsistent encore aux abords de certaines de nos villes.

Je crains donc que ce ne soit par abus de langage que l'on parle des agoras, des sanctuaires et des nécropoles de l'époque classique comme de « jardins publics ». Les mots et les représentations modernes qui s'y rattachent tendent à brouiller la perception des choses, un peu à la façon dont la représentation traditionnelle que nous nous faisons des bois sacrés de l'Antiquité doit beaucoup plus à la conception panthéiste de la nature que s'étaient forgée les Romantiques allemands du XIX^{e} siècle qu'aux sources antiques elles-mêmes[34].

Si l'on veut bien reconnaître que le mot *kèpos* a un sens relativement univoque et renoncer à l'illusion d'une Athènes classique pourvue de parcs publics, on doit alors également admettre que le jardin d'agrément était une notion étrangère, dans tous les sens du terme, à la Grèce des cités. Les Grecs connaissaient toutefois l'existence de tels ouvrages d'art parce qu'il s'en trouvait, depuis fort longtemps, dans tout l'empire achéménide ainsi qu'en Égypte, mais ils les considéraient comme « l'une des manifestations extérieures les plus marquantes de la richesse et du luxe perses »[35]. Si dès l'époque archaïque quelques tyrans, tel Polycrate de Samos[36], s'essayèrent à imiter dans leur cité ces créations jardinières, c'est bien évidemment Alexandre le Grand et ses successeurs qui, se drapant dans les habits des royautés perse et pharaonique[37], récupérèrent les paradis comme un attribut de leur pouvoir et de leur puissance, avant d'en devenir eux-mêmes les promoteurs, comme par exemple à Alexandrie d'Égypte ou à Antioche.

Il est indéniable que c'est à leur retour des provinces grecques d'Orient que certains généraux romains créèrent les premiers jardins et parcs publics dans la Rome

---

[32] De même à Délos, jusqu'à la veille de l'expansion urbaine du milieu du II^{e} s. av. J.-C., il existait une zone de courtils groupés sur la lisière est et nord-est du Sanctuaire, qui bénéficiaient de la présence à cet endroit de nappes phréatiques peu profondes, cf. BRUNEAU 1979 et étude collective sur *l'Eau à Délos* (à paraître).

[33] Pausanias (I, 19, 2) évoque simplement un « endroit appelé " Les Courtils ", où se trouve le temple d'Aphrodite ».

[34] SCHEID 1993, p. 13-20.

[35] BRIANT 1996, p. 99.

[36] *Ibidem*, p. 94-95.

[37] P. GRIMAL (1984, p. 81 et n. 3) rappelle que dès son arrivée en Asie, Alexandre prit solennellement possession des paradis du Grand Roi.

du Ier siècle av. J.-C., mais les modèles dont ils s'inspirèrent n'étaient finalement grecs qu'en apparence : il conviendrait de les qualifier plus largement d'« orientaux », car dans ce transfert d'art, les Grecs n'auront été, somme toute, que des intermédiaires. Ainsi, les jardins de plaisance, que l'on considère couramment comme l'une des manifestations les plus éclatantes de l'hellénisation des Romains, s'avèrent être tout autant le signe d'un phénomène de « barbarisation »[38] antérieure des Grecs, apparu à la fin du IVe siècle av. J.-C.

Il ne semble pas cependant qu'il se produisit dès la haute époque hellénistique, dans la Grèce des cités égéennes, un engouement pour cette forme d'art qui fût comparable à celui qui saisit l'Italie romaine à la fin de la République. On trouve bien chez Chrysippe[39], au IIIe siècle av. J.-C., quelques remarques acerbes à l'encontre de la nouvelle mode consistant à installer des volières chez soi et à embellir ses cultures avec des plantes décoratives, prétexte pour le philosophe à une exhortation à la simplicité sans compromission avec la *tryphè*. L'aménagement « paysager » des abords de l'Héphaistéion d'Athènes fut réalisé à la même période, avec des plantations en pots alignées sur l'axe des colonnes sur trois des côtés du temple[40]. En revanche, dans la ville de Délos du Ier siècle av. J.-C. qui était pourtant largement ouverte aux modes orientales et italienne, les fouilles n'ont à ce jour révélé nulle peinture représentant un paysage ou un jardin en trompe-l'œil, aucun péristyle de maison[41] ni aucun espace public où aurait pu être logé un jardin ornemental. C'est donc, semble-t-il, sous l'influence romaine que la Grèce connut elle aussi, à l'époque impériale, un certain développement des jardins d'agrément, que l'on devrait de ce fait plutôt qualifier d'« italiens ».

Rendons-nous à l'évidence : la société grecque aux époques archaïque et classique a bel et bien ignoré cette forme d'art poétique qui s'exprime à travers la composition savante de jardins voués au plaisir du spectacle et de la promenade. Plus généralement, la sensibilité des Grecs à ces époques n'était pas tournée vers la Nature et ses beautés, qui ne fournissaient donc pas aux artistes des modèles susceptibles d'inspirer leur *mimèsis*. Une telle conclusion vient donc corroborer une théorie récente[42], qui a bien

---

[38] J'emploie ce terme au sens de Ph. BRUNEAU (1999, p. 29-30), qui insiste bien sur le fait qu'il ne faut y voir aucune nuance dépréciative : il ne s'agit que d'un moyen commode pour nommer le phénomène réciproque de celui de l'hellénisation.

[39] Cité par PLUTARQUE, *Mor.* 1044, c-d.

[40] TRAVLOS 1971, fig. 336.

[41] Tout récemment cependant, J.-P. Brun (1999, p. 103) a supposé que, dans l'une des maisons du Quartier du stade qui abritait une parfumerie entre la fin du IIe et le début du Ier siècle av. J.-C., l'espace au centre du péristyle, recouvert d'une couche de terre et non par un dallage formant la couverture d'une citerne, « pourrait correspondre à un jardin ».

[42] BERQUE 1995.

mis en lumière le fait que, dans l'histoire de l'humanité, toutes les civilisations n'ont pas été « naturellement paysagères » : la notion même de paysage ainsi que les représentations linguistiques, imagières et jardinières qui l'expriment et la révèlent, loin d'être universelles, ne sont que l'une des formes historiquement déterminée de l'identité culturelle d'une société. On admettra donc avec A. Berque que la Grèce des cités ne fut pas une société « à paysage »[43].

Sur un autre plan, il est plaisant que l'histoire des techniques agraires, agrémentée d'un zeste d'historiographie et de philologie, vienne éclairer un petit problème d'histoire de l'Art, qui pourrait bien être finalement un problème d'archéologie tout court.

« Cela est bien dit, répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin ».

[43] Les arguments développés par ROGER 1997, p. 50-54 (reprise de 1996, p. 199-202), qui tendent à accorder à la Grèce antique le statut de « proto-paysagère », ne m'ont pas convaincue.

BIBLIOGRAPHIE

American School of Classical Studies at Athens, 1963,*Garden Lore of Ancient Athens*, (Picture Book, 8), Princeton.

Berque A., 1995, *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan.

Briant P., 1996, *Histoire de l'empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard.

Brun J.-P., 1998, « Une parfumerie romaine sur le forum de Paestum », *MEFRA*, 110, p. 419-472.

Brun J.-P., 1999, « Laudatissimum fuit antiquitus in Delo insula. La maison IB du Quartier du Stade et la production de parfums à Délos », *BCH*, 123, p. 87-155.

Bruneau Ph., 1979, « Les jardins urbains de Délos », *BCH*, 103, p. 89-99.

Bruneau Ph., 1999, « L'hellénisation par l'art », *Ramage*, 13, p. 17-34.

Brunet M., 1999, « Le paysage agraire de Délos dans l'Antiquité », *Journal des Savants*, p. 1-50.

Brunet M., à paraître, « Traduction et commentaire d'*ID*, 1417, *B*, II, l. 78-167 », in *Choix d'inscriptions de Délos II*, *Comptes et inventaires*, École française d'Athènes.

Carroll-Spillecke M., 1989, *KEPOS*, *Der antike griechische Garten, Wohnen in der Klassischen Polis* III, Munich, Deutscher Kunstverlag.

Courtois de S., 1998, *Le potager du Roi*, École Nationale Supérieure du Paysage, Versailles, Actes Sud.

Gentelle P., 1981, « Un “paradis” hellénistique en Jordanie : étude de géo-archéologie », *Hérodote*, 20, p. 69-101.

Gillardot P., 1997, *Géographie rurale*, Paris, Ellipses.

Grimal P., 1984, *Les jardins romains*, 3e éd., Paris, Fayard.

Husson G., 1988, « Le paradis de délices (*Genèse* 3, 23-24) », *REG*, 101, p. 64-73.

Lafaye G., 1873-1877, « Hortus », in C. Daremberg., E. Saglio, E. Pottier, *Dictionnaire universel des antiquités orientales, grecques, latines et du Moyen Age*, Paris.

Roger A., 1996, « Les proto-paysages », in G. Siebert (éd.), *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques*, *Actes du Colloque de Strasbourg 1992*, Paris, De Boccard, p. 199-205.

Roger A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

Sabatier G., 1999, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, Albin Michel.

Scheid J., 1993, « *Lucus, nemus*. Qu'est-ce qu'un bois sacré ? », in *Les bois sacrés*, *Actes du Colloque international de Naples*, Collection du Centre Jean Bérard, 10, p. 13-20.

Travlos J., 1971, *Bildlexikon zur Topographie des antiken Athen*, Tübingen, Ernst Wasmuth Verlag.
Vatin C., 1974, « Jardins et vergers grecs », *Mélanges helléniques offerts à Georges Daux*, Paris, De Boccard, p. 345-357.